



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## arrondissements

Question écrite n° 14369

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fait que plusieurs réflexions ont été conduites sur l'adaptation de la carte des arrondissements. Elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'adapter cette carte à l'évolution démographique et au développement de la notion de pays.

### Texte de la réponse

La carte des arrondissements est marquée par une très grande stabilité. Depuis l'importante réforme de 1926, elle n'a pas suivi l'évolution démographique et économique de notre pays et, notamment, les phénomènes de concentration urbaine. Des adaptations ont néanmoins été réalisées. Ainsi, des arrondissements nouveaux ont été créés ces dernières années à Torcy (77) et à Saint-Denis (93). La réflexion est toujours en cours pour renforcer la présence des services de l'Etat dans les zones de fort développement, qui connaissent également des déséquilibres sociaux accentués. Néanmoins, la priorité accordée à l'aménagement du territoire doit également être prise en compte et les évolutions ne doivent pas avoir pour effet d'amoindrir la délivrance de prestations à la population vivant en zone rurale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14369

**Rubrique :** Administration

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mai 1998, page 2626

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3802